



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-POS-156

Déposé le : 15.12.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

Titre du postulat

**Hébergement des jeunes migrants**

Texte déposé

Notre canton se voit attribuer chaque année 8% de requérants mineurs non accompagnés (RMNA) qui arrivent dans les centres d'enregistrement suisses. « En temps normaux », cela représente quelques 50-55 jeunes de moins de 18 ans. La Loi accorde à ces mineurs une protection particulière : traitement prioritaire des demandes d'asile (LASI 17, al. 2bis), désignation d'une personne de confiance (LASI 17, al.3) et hébergement adapté (LARA 45).

Pour répondre à ces exigences légales, le canton de Vaud a notamment mis en place, par l'intermédiaire de l'EVAM, des foyers destinés spécifiquement aux RMNA. Ces derniers sont donc accueillis dans des structures d'accueil spécialisées dans lesquelles ils trouvent un accompagnement socio-éducatif chargé notamment de s'assurer de la mise en place des curatelles, du suivi médical et du suivi scolaire. Malheureusement, ces efforts ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins. En effet, quelques 20 RMNA sont aujourd'hui encore hébergés avec les adultes.

Par ailleurs, le statut et la situation des RMNA change radicalement le jour même où ils atteignent leur majorité. Passé l'âge de 18 ans, ils sont immédiatement soumis au régime qui prévaut pour les requérants d'asile majeurs. Ce changement de statut a des conséquences désastreuses pour nombre de ces jeunes qui se retrouvent du jour au lendemain contraints de quitter la structure d'accueil (parfois pour un abri pc) et privés de tout accompagnement aussi bien légal (curatelle) que socio-éducatif.

Cette situation est problématique à plus d'un titre.

Tout d'abord, parce qu'elle laisse, du jour au lendemain, des jeunes totalement livrés à eux-mêmes, sans tenir compte de leurs éventuelles fragilités et sans se soucier de leur capacité à affronter le monde adulte. Or, on le sait, ces jeunes ont pour la plupart vécus des événements traumatisants. En outre, le passage de la minorité à la majorité ne se fait pas en un jour. Autrement dit, il n'y a pas

de concordance entre la majorité légale et la maturité (au sens de l'acquisition d'une certaine majorité affective, intellectuelle et de la capacité à gérer les tâches du quotidien et les questions administratives). Enfin, en minimisant ces questions, nous envoyons à ces jeunes le signal que leur sort nous importe peut et accroissons ainsi le risque que ceux-ci ne parviennent pas à se reconstruire ou sombrent dans la délinquance.

Compte tenu de ces différents éléments, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir :

- établir un rapport sur les besoins en matière d'hébergement des jeunes migrants.
- proposer des pistes pour répondre aux besoins croissants de places d'hébergement adaptées aux RMNA.
- étudier la possibilité de développer des structures d'hébergement adaptées aux jeunes requérants adultes.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

EHRWEIN NIHAN Céline

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

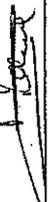
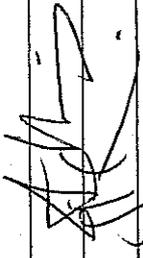
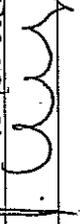
**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

(Pos) : Hébergement, jeunes migrants

### Liste des députés signataires – état au 1er décembre 2015

Aellen Catherine	Chollet Jean-Luc	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Christen Jérôme	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Christin Dominique-Ella	Epars Olivier
Aubert Mireille	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Collet Michel	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Cretegnay Gérald	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Cretegnay Laurence	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Glauser Alice
Bonny Dominique-Richard	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bory Marc-André	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bovay Alain	Debluë François	Grandjean Pierre
Buffat Marc-Olivier	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Michaël	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Butera Sonya	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Calpini Christa	Devaud Grégory	Induni Valérie
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Jaccoud Jessica
Chapalay Albert	Donzé Manuel	Jaquet-Berger Christiane
Chappuis Laurent	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Cherubini Alberto	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chevalley Christine	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 1er décembre 2015

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc 	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Scheiker Carole
Kunze Christian	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pidoux Jean-Yves 	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël 	Pillonel Cédric 	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Podio Sylvie 	Stürner Felix 
Manzini Pascale	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Marion Axel 	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meinenberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine 	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge 	Richard Claire	Venzelos Vassilis 
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Mossi Michele 	Ruch Daniel	Züger Eric